

les rapports entre les employés et l'administration de Radio-Canada. Est-ce que le ministre est toujours tenu au courant, par l'administration de Radio-Canada, des difficultés que rencontre l'administration avec les employés?

(Traduction)

M<sup>lle</sup> LAMARSH: Monsieur le président, j'ai à maintes reprises rencontré le président, le vice-président exécutif et certains autres vice-présidents et j'ai rencontré une fois les membres du Bureau. Ce n'est peut-être pas entièrement la faute de Radio-Canada parce qu'il est arrivé plus d'une fois au président d'avoir cherché à me voir, alors que j'étais dans l'impossibilité de le recevoir ce jour-là. Quand vous êtes chargé de 14 organismes, le malheur est que tous veulent vous voir en même temps. Le président viendra témoigner et vous pourrez confirmer la chose. A mon avis, le président ne croit pas que cette affaire relève de ma responsabilité; il ne s'est donc pas cru obligé de m'en saisir. Lui connaît bien les limites de ma responsabilité même si j'avais tendance à l'oublier. Et je crois qu'il insistera toujours sur le respect des droits de la direction. Autant que je sache, Radio-Canada n'a pas essayé, même le vendredi après-midi, de renseigner mon bureau. Je ne sais où mon adjoint exécutif a pris le renseignement, au téléphone ou d'une autre façon. En général, le président ne m'informe pas des engagements et des congédiements.

(Texte)

M. ASSELIN: Oui, mais nous sommes dans une situation fautive, monsieur le président. Je voudrais seulement ajouter ceci; le ministre nous a dit tout à l'heure que l'administration de Radio-Canada était comptable envers le Parlement de son administration, parce que c'est nous qui votons les fonds, qui administrons les fonds du public et que c'est nous qui votons les fonds pour administrer Radio-Canada. D'un autre côté, le ministre a dit également qu'elle était le porte-parole de Radio-Canada vis-à-vis du Parlement. Comment voulez-vous que nous, membres du Parlement, soyons informés des malaises qui existent à Radio-Canada si la Société n'a pas continuellement avec le ministre des échanges d'opinions sur la situation qui existe continuellement à Radio-Canada?

(Traduction)

M<sup>lle</sup> LaMARSH: Cela est transmis par Radio-Canada, la réponse me revient et je la transmets à la Chambre. C'est ce que j'entends par une canalisation à sens unique au lieu d'un chemin à double sens où l'on voit la Chambre d'un côté et où je n'ai pas grand'chose à faire qu'à régler la circulation.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Peters.

M. PETERS: Monsieur le président...

M. WOOLLIAMS: Pourrais-je poser une question connexe, monsieur le président? Ce n'est qu'une courte question découlant des explications du Ministre. Ma question connexe se rapporte à ses premières remarques au sujet de Radio-Canada qui doit faire rapport au Parlement. Puisque M<sup>lle</sup> LaMarsh a défini sa juridiction à cet égard, il serait peut-être bon de dissiper tout malentendu. Ma question sera peut-être raide, et la réponse sera peut-être aussi raide, mais je vais la poser aimablement. En tant que Ministre, avez-vous suggéré ou demandé à la direction, ou un quelconque de vos collègues au gouvernement, a-t-il déjà suggéré ou demandé à la direction que Radio-Canada